

# Le TRI se simplifie !

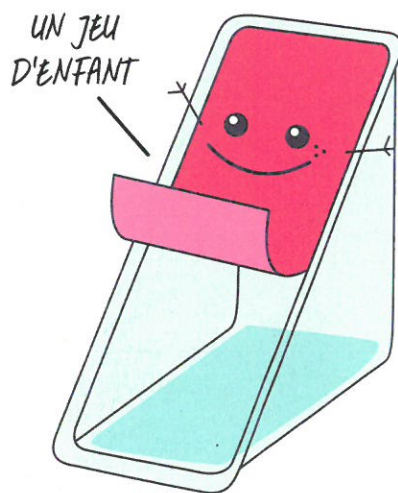
Désormais  
dans votre commune,  
vous pouvez déposer  
tous vos emballages  
sans exception  
dans le bac de tri.

emballages en métal,  
en papier-carton,  
briques alimentaires,  
mais aussi tous  
les emballages  
en plastique.



Les emballages  
en verre sont, eux,  
à déposer dans  
le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage,**  
Dans le bac de tri !  
Attention : seuls les emballages se trient,  
pas les objets ou la vaisselle
- 2 Inutile de le laver,**  
il suffit de bien le vider.
- 3 Déposer vos emballages**  
en vrac dans le bac



www.goodby.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

**SICTOM DES 3 COM 25**

7, rue sur le Chaille • 25110 BAUME LES DAMES  
Tél. 03 81 84 75 99 • geraldine.maublanc@sictom3com.fr



# LE SYTEVOM

vous présente

## LES PETITS

## NOUVEAUX



CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT



ECO  
EMBALLAGES

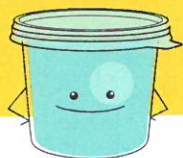
DÉCOUVREZ TOUS LES PETITS NOUVEAUX SUR  
[www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)





# Nouveau

Aujourd'hui sur le territoire du SYTEVOM, le recyclage évolue pour vous permettre de **trier encore plus**. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la **totalité de vos emballages en plastique**.



## TOUTES LES BOUTEILLES



## TOUS LES FLACONS & BIDONS



## TOUS LES SACS & SACHETS



## TOUTES LES BARQUETTES



## TOUS LES POTS & BOÎTES



## TOUS LES FILMS



## JE TRIE

EMBALLAGES EN PLASTIQUE,  
MÉTAL, PAPIER-CARTON



Briques en carton

Bouteilles & flacons  
en plastique



Papiers & emballages  
en carton

Emballages en métal



Tous les petits nouveaux



## JE TRIE

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots & bocaux en verre



## JE JETTE

LE RESTE DES DÉCHETS,  
DANS LA POUBELLE  
D'ORDURES MÉNAGÈRES



N'OUBLIEZ PAS, IL EXISTE UNE SOLUTION  
POUR CHAQUE DÉCHET : COMPOSTAGE,  
DÉCHETTERIE OU ENCORE RESSOURCERIE !



ECO EMBALLAGES Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.